



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Concertation publique réglementaire
2 décembre 2020 - 31 janvier 2021

Annexes

contournement
autoroutier d'Arles



SOMMAIRE

1 DECISIONS RELATIVES AU PROJET ET A LA CONCERTATION

- 1.1 DECISION MINISTERIELLE DU 12 JUILLET 2018
- 1.2 DECISIONS RELATIVES A LA CONCERTATION PUBLIQUE REGLEMENTAIRE DE 2020 - 2021
 - 1.2.1 *Arrêté préfectoral du 12 novembre 2020*
 - 1.2.2 *Délibération de la mairie d'Arles : conseil municipal du 6 novembre 2020*

2 ANNONCE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE REGLEMENTAIRE

- 2.1 COMMUNIQUE DE PRESSE
- 2.2 ENCARTS PRESSE
- 2.3 AFFICHE
- 2.4 FLYER

3 SUPPORTS D'INFORMATION SUR LE PROJET DE CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES

- 3.1 DOSSIER SUPPORT DE LA CONCERTATION
- 3.2 DOSSIER DE SYNTHESE
- 3.3 EXPOSITIONS PUBLIQUES
 - 3.3.1 *Organisation des expositions publiques*
 - 3.3.2 *Contenu des panneaux d'exposition*
- 3.4 SYNTHESES D'ETUDES TECHNIQUES
- 3.5 SITE INTERNET

4 VEILLE MEDIA ET RESEAUX SOCIAUX LIEE AU PROJET

- 4.1 RETOMBES PRESSE ECRITE
- 4.2 RETOMBES WEB
- 4.3 RETOMBES RADIO
- 4.4 RETOMBES SUE DES BLOGS ET JOURNAUX LOCAUX
- 4.5 RETOMBES PRESSE POST-CONCERTATION

5 CONTRIBUTIONS REÇUES

- 5.1 CONTRIBUTIONS SUR LES REGISTRES PAPIERS
- 5.2 CONTRIBUTIONS REÇUES PAR COURRIER POSTAL OU ELECTRONIQUE
- 5.3 CONTRIBUTIONS REÇUES VIA LE FORMULAIRE INTERNET
- 5.4 CONTRIBUTIONS REÇUES PAR E.MAIL